



Le Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon

Bulletin d'information

Octobre 2009

Nous sommes à un tournant de notre profession. L'année 2013 marquera la fin des Brevets d'Etat. Les actuels BEES seront progressivement remplacés par des DEJEPS. Le gouvernement a lancé une grande réforme des certifications et apporté des modifications importantes aux filières de formation. Plusieurs CREPS ont fermé leurs portes définitivement. Le CREPS de Vallon sur lequel est regroupée toute notre formation professionnelle spéléo/canyon actuelle depuis la fermeture du CREPS de Chalain, ne sait pas encore quelles sont ses perspectives d'avenir. Pour améliorer la libre circulation et le libre établissement des ressortissants étrangers, la Commission Européenne a mis en demeure la France pour qu'elle mette en place avant fin décembre une LPS Spéléologie. Si ce n'est pas fait en temps voulu, la France pourrait se voir condamner à une lourde amende par la cour de Justice Européenne. Cette LPS Spéléologie n'est pas concevable sans la création d'un DEJEPS mention Spéléologie. Le DEJEPS mention canyon est en cours d'élaboration. Il verra le jour début 2010. Les BEES 1 option spéléo en activité peuvent prétendre obtenir par équivalence ce Diplôme de niveau III (notre BEES actuel est de niveau IV) Pour assurer le passage du BEES 1 option spéléologie (niveau IV) au DEJEPS mention spéléologie (niveau III) on parle de recyclage pour les professionnels en activité.

Si quelque chose vous échappe. Si vous n'avez pas tout suivi. Il serait peut être bon que vous veniez vous informer sur votre avenir lors de l'AG 2009 du SNPSC .

Le SNPSC participe activement à tous ces chantiers. Nous y défendons vos intérêts et mettons tout en œuvre pour réserver à notre profession le plus bel avenir possible. Nous le faisons « bénévolement » pour vous. Venez nous soutenir et participer à la construction de votre métier.

Martinho RODRIGUES
Président du SNPSC

DERNIERES NOUVELLES

L'Europe vient de mettre en demeure le gouvernement français, le contraignant à se mettre en conformité en ce qui concerne les mesures en faveur de la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de frontières de la communauté européenne.

Dans le domaine du Plein Air et du milieu spécifique en particulier, pour certaines activités, l'Etat français considère qu'il y a une différence substantielle entre le niveau de formation et de qualification des professionnels français et de leurs homologues étrangers. Nos formations sont de meilleure qualité que celles dispensées dans certains autres pays de la Communauté Européenne. Les professionnels français ont souvent un niveau de compétence supérieur à celui de leurs « homologues » étrangers. Le gouvernement considère que cette différence de niveau peut compromettre la qualité et le niveau de sécurité de ces activités spécifiques. Pour vérifier le degré de compétence des professionnels étrangers, il soumet à un test LPS les ressortissants étrangers désireux de venir exercer leur activité professionnelle sur le territoire français.

A ce jour, il n'existe pas de test LPS pour toutes les activités de plein air. L'Europe demande donc au gouvernement français de pallier à ce manque avant fin décembre 2009. En cas de non respect de cette contrainte européenne, le gouvernement français s'expose à une lourde amende. Nous, les professionnels de la spéléologie sommes directement concernés car on nous demande de mettre en place un test LPS pour la spéléologie dans les délais indiqués.

Le SNPSC au nom de la profession a décidé de répondre positivement à cette demande de création d'une LPS spécifique à la spéléologie. Nous sommes en capacité de mener à bien ce chantier dans les délais imposés. Mais, nous avons demandé qu'en contrepartie le gouvernement prenne enfin en compte l'évolution de notre activité professionnelle depuis la création, il y a 20 ans, du BEES 1^{er} degré option Spéléologie. Cela fait des années que nous demandons la refonte de notre BE. Aujourd'hui (alors que les brevets d'état actuels vont tous passer à la trappe à l'échéance de 2013 pour faire place aux nouveaux DE JEPS...) nous exigeons que cette LPS Spéleo soit bâtie sur du concret, c'est à dire sur les compétences et la formation correspondante à la réalité de notre profession actuelle. En clair, nous demandons à ce que le gouvernement engage le chantier de création de notre DE JEPS spéleo dès à présent et qu'il s'engage sur le profil et le contenu de cette certification. La Fédération Française de Spéléologie partage notre avis sur cette question et réclame la même chronologie.

Une première réunion des partenaires concernés par cette future LPS Spéléologie (Ministère, CREPS, Inspecteur coordonnateur, Fédération Française de Spéléologie et le Syndicat représentatif des professionnels du secteur : le SNPSC) aura lieu mi-novembre. A cette occasion seront débattus et négociés ces différents points et sera constitué le groupe de pilotage qui devra mener à bien le projet.

Une paire de semaines après, l'Assemblée Générale du SNPSC, sera le moment idéal pour vous informer de l'évolution de ce projet et d'en débattre avec vous.

ENQUETE METIER

En partenariat avec le service Pôle Ressources de Vallon Pont d'Arc, nous avons lancé une Enquête Métier, qui vise à dresser un état des lieux de notre profession 20 ans après la création de notre Brevet d'Etat. Nous avons besoin des données résultant de cette enquête pour présenter, défendre et valoriser notre activité professionnelle. Nous avons eu un peu de mal à atteindre le nombre de réponses satisfaisant pour que cette enquête soit véritablement représentative. Le résultat de cette enquête métier sera exploité et communiqué lors de notre Assemblée Générale de décembre prochain.

ASSEMBLEE GENERALE 2009

L'Assemblée Générale 2009 du SNPSC aura lieu le 12 décembre 2009 en Vercors. Vous recevrez dans les délais conventionnels la convocation à cette importante assemblée générale. Toutes les A.G. sont importantes, mais celle-là le sera particulièrement car nous arrivons à une étape décisive de notre activité professionnelle. L'année 2010 verra la mise en place d'une LPS spéléo, d'un diplôme d'Etat spécifique pour le canyon et marquera le début de la réflexion pour la création d'un nouveau diplôme d'Etat spéléo. Dans la réforme gouvernementale des certifications, les B.E. actuels sont voués à disparaître avant 2013 pour être remplacés définitivement par des DE JEPS. Les actuels BE (vous, nous...) conserveront toutes leurs prérogatives et pourront continuer à pratiquer leurs activités professionnelles. Certains d'entre nous seront néanmoins intéressés par les passerelles et les allègements leur permettant d'obtenir ces nouvelles certifications par équivalence. C'est lors de notre assemblée générale que seront présentées à nos adhérents ces mesures exceptionnelles leur permettant de prétendre à ces équivalences. C'est également à cette occasion que seront étudiés les détails pratiques de ces procédures. Autant dire que vous avez tout intérêt à être présents pour participer pleinement à ce débat.

ORDRE DU JOUR DE L'AG 2009 :

- **Le samedi 12 décembre 2009 de 9h00 à 12h00**
 - Rapport moral
 - Rapport financier
 - Rapport d'activités
 - Votes
 - Information sur les réformes menées par l'état et sur les répercussions qu'elles ont sur notre activité (DEJEPS mention Spéléo, LPS Spéléo, DEJEPS canyon, CREPS ...)
Dialogue avec les participants à cette AG.
 - *12h30 - Repas (sur réservation)*

- **Le samedi 12 décembre 2009 de 14h00 à 18h00**
 - **Projet d'activités - Orientations et actions syndicales 2010**
 - LPS spéléo, DEJEPS Spéléo, DEJEPS canyon, LPS Canyon, Recyclage des BEES 1 spéléo, conformément à l'évolution de la réforme des certifications et en rapport avec les passerelles vers les autres DE

 - CF-SNPSC : Centre de Formation du Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon.
 - Projet de formation professionnelle continue
 - Offre de services de formations aux autres groupements professionnels
 - Information sur la prise en charge de nos formations professionnelles par l'AGEFICE

 - Budget prévisionnel 2010
 - Tarif des cotisations syndicales 2010
 - Tarifs syndicaux 2010
 - Votes

 - Election des membres du bureau
 - Votes

- Questions diverses

A partir de 19h00 Apéritif offert à tous nos adhérents et aux invités.

A 20h00 Repas convivial – Repas de fête (sur réservation)

Cette année nous re-fêterons les 20 ans du syndicat et puis nous fêterons également le nouveau-né : Le CF-SNPSC, le Centre de Formation de votre syndicat

Fin de l'Assemblée Générale du SNPSC tard dans la nuit – Nous vous recommandons de rester dormir sur place. Surtout que le lendemain de 9h00 à 12h00 aura lieu l'Assemblée Générale du CF-SNPSC.

L'Assemblée Générale est le lieu d'échanges et de décisions le plus important de la vie syndicale. C'est un des rares moments où les administrateurs et représentants du syndicat rencontrent les adhérents pour débattre et fixer ensemble les objectifs syndicaux. A chaque AG, nous regrettons que vous ne participiez pas plus nombreux. En moyenne, ces AG voient la participation de 20 à 30 personnes. Nous souhaitons, vu l'importance des sujets à débattre, que vous puissiez investir un peu de votre temps libre pour venir à cette AG.

PARTENARIAT

La société **expé** propose désormais 20% de réduction sur tous ses produits aux adhérents du SNPSC sur présentation de leur carte de membre. Cette offre est valable sur les prix en cours (voir leur site web) et à partir de 200 euros d'achat.

De plus, en début d'année 2010 une offre spécifique vous sera faite sur des combinaisons de spéléo, de canyon, ainsi que d'autres produits (cordes...)

expé

Seul le très bon matos part en Expé...
BP 5 - 38680 - PONT-EN-ROYANS

Téléphone : 04 76 36 02 67

Fax : 04 76 36 09 76

Internet : www.expe.fr

e.mail : expe@expe.fr

VENTE PAR CORRESPONDANCE, SUR INTERNET ET DANS NOS 6 MAGASINS EN FRANCE

LIBRE PRESTATION DE SERVICES - LPS

La notion de Libre Prestation de Services permet et régit la circulation et l'activité des professionnels à l'intérieur des frontières de la communauté européenne. Cette notion de liberté de circulation est indispensable à la construction de l'Europe et indissociable de l'esprit communautaire. Pour garantir la sécurité des publics, le niveau de qualité des prestations professionnelles et éviter une concurrence déloyale pouvant déstabiliser les activités des professionnels français, l'Etat a le pouvoir et l'obligation de vérifier s'il y a UNE DIFFERENCE SUBSTANCIELLE entre le niveau de compétence du travailleur étranger et le niveau de compétence requis pour la pratique professionnelle de l'activité sur le territoire français. Si une différence est constatée, le travailleur étranger désireux d'exercer sa profession en France peut être soumis à UNE EPREUVE D'APTITUDE (test LPS) ou à UN STAGE D'ADAPTATION.

A ce jour, les ressortissants français ayant suivi une formation à l'étranger (Communauté européenne) et faisant preuve de deux années de pratique professionnelle à l'étranger peuvent prétendre à la même procédure de validation de leurs compétences pour travailler dans leur discipline sur le territoire français.

Le SNPSC considère que cette procédure permettant aux français d'obtenir une autorisation d'exercer sans passer par la filière de la formation et certification (BE, DE spécifique ...) crée un déséquilibre et une situation de concurrence déloyale avec le professionnel français qui lui, a investi dans une formation de qualité, longue, complète et coûteuse pour pouvoir exercer son métier. Malheureusement, le droit européen permet cette forme de contournement et d'autorisation de pratique professionnelle. Pour rétablir l'équilibre, les différents partenaires à la mise en place et gestion de ces tests LPS (syndicats, CREPS, Fédérations et Ministère) ont décidé de rendre ces épreuves plus longues, plus exigeantes techniquement et payantes pour les participants. Par ailleurs, à l'avenir il sera plus facile de contrôler les deux pré-requis importants pour pouvoir prétendre l'obtention d'une autorisation d'exercer par cette voie. Ces deux pré-requis sont :

- Une formation et certification reconnues dans un pays de la Communauté européenne.
- Deux années effectives et attestées d'activité professionnelle dans la discipline dans le pays ayant formé et certifié le candidat.

Les différents pays membres de la Communauté Européenne se dotent peu à peu de moyens de communication et de contrôle plus efficaces. Les malins qui se permettent de trafiquer leur dossier en fournissant des attestations bidons seront écartés définitivement des tests LPS ou des stages d'adaptation.

Pour information, voici le résultat du dernier test LPS canyon, qui montre clairement que le niveau de formation proposé à l'étranger est actuellement insuffisant : 50 dossiers déposés, 36 candidats convoqués, ... 5 LPS accordés !

La création du Diplôme d'Etat spécifique pour l'activité canyon permettra d'accroître le niveau d'exigence de la LPS canyon. La mise en place d'un DE spéléo (BEES 1 spéléo = niveau IV - Futur DE JEPS spéléo = niveau III) favorisera la même démarche pour notre cœur de métier. Car il faut entendre (tout le monde n'est pas convaincu, pourtant c'est clair ...) que la création d'un DE (français) spécifique canyon n'empêchera pas les ressortissants français de pouvoir prétendre suivre cette voie LPS pour obtenir la reconnaissance de leurs compétences professionnelles et par là même l'autorisation d'exercer dans leur activité.

Nos voisins espagnols organisent et réglementent peu à peu la pratique de l'activité canyon. Ils nous ont légèrement devancés en créant récemment un diplôme spécifique canyon (pour l'instant, à priori régional – nous manquons d'informations précises) et s'autorisent à contraindre les professionnels français désireux de travailler en Espagne, de passer par un test LPS similaire au notre. C'est légitime dans la mesure où nous nous exigeons la même chose d'eux pour leur pratique professionnelle sur le territoire français. Ce qui nous motive à travailler sur « une plateforme de compétences européenne » pour le canyon, mais aussi ultérieurement pour la spéléo. Si nous vérifions que le niveau de la formation espagnole et le niveau de compétence de leurs professionnels sont comparables aux nôtres, la procédure pourra être simplifiée. Nous pourrions, en nous appuyant sur cette équivalence donner la possibilité aux professionnels espagnols d'opérer en France sans passer par un test LPS, et il en serait de même pour les français qui voudraient aller travailler en Espagne.

ASSURANCES

Bravo. Les professionnels adhérant au SNPSC ont déclaré très peu d'accidents au cours de cette année 2009. Cela démontre leur haute compétence et définit une pratique professionnelle responsable. Notre assureur est très sensible à notre notion du professionnalisme. Ces bons résultats devraient nous permettre de négocier encore mieux les conditions de notre contrat. Il faut continuer sur cette voie et ne pas oublier que les sauts sont toujours à l'origine de 4 accidents sur 5 en canyon.

ACTIVITE SYNDICALE

Du fait des derniers évènements et des réformes menées par l'Etat, l'activité syndicale s'est énormément accrue. Désormais, vos représentants syndicaux ont une véritable activité « à mi-temps » pour le compte SNPSC. C'est énorme. Cette activité bénévole a des limites. Nous devons développer et compléter l'équipe syndicale pour que les représentants et administrateurs du syndicat puissent partager davantage cette charge de travail. Par ailleurs, ce travail n'est pas rébarbatif. Il est même intéressant. Ce travail est créatif et valorisant. Il consiste en l'organisation et la valorisation de notre métier, dans la conception et la gestion de nouvelles certifications, en la mise en place de la formation professionnelle continue pour que les brevetés ou diplômés puissent accroître leur champ de compétences et obtenir de nouvelles prérogatives.

DE JEPS CANYON

Le DE spécifique Canyon est sur les rails. Après de multiples échanges, les trois syndicats des « métiers à cordes » (SNGM, SNAPEC et SNPSC) se sont mis d'accord sur l'importance de la mise en place d'un brevet spécifique canyon. Une première rencontre a réuni le comité de pilotage le 25 juin 2009 à Paris au ministère. Ce comité de pilotage est constitué de deux représentants des fédérations concernées (FFS et FFME), des inspecteurs coordonnateurs des trois activités « à cordes » et des représentants des trois syndicats (SNGM, SNAPEC et SNPSC). A cette occasion, il a été constitué un groupe technique de travail constitué à son tour des inspecteurs coordonnateurs, des CTN des fédérations et des représentants syndicaux.

Ce groupe de travail s'est déjà réuni deux fois (les 24 septembre et 13 octobre 2009). Ce DE JEPS canyon devrait être finalisé et voir le jour avant la fin de l'année 2009.

Nos exigences ont essentiellement porté sur le niveau et la qualité de cette certification, pour qu'il soit au moins égal à celui de la formation canyon de notre BE actuel. Dans la réforme des certifications engagées par l'Etat, les DE JEPS sont tous mono-activité. En ce qui nous concerne, suivant l'avis des services juridiques de la Direction des Sports du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de Vie Associative, il n'est pas concevable que notre futur DE JEPS spéléo conserve le canyon dans son propre cursus. Il sera naturellement possible et facilement accessible aux futurs DE JEPS spéléo d'aller chercher la qualification complémentaire canyon grâce à une série de mesures le favorisant (complément de formation, passerelles...) Tout cela est fort bien, mais pour nous les BEES 1 spéléo/canyon, cela représente une perte flagrante d'identité et sans doute aussi d'image. C'est pourquoi, malgré les affirmations des services juridiques de la Direction des Sports, nous faisons toujours le forcing pour conserver le canyon dans notre futur cursus de formation et de certification. De leur côté (même si ce n'est pas une référence, ni une bonne raison pour le faire aussi...) les Guides de Montagne se sont défaites de l'option canyon et de la formation correspondante. Mais cela sous certaines réserves dont nous parlerons lors de notre AG de décembre 2009.

CF-SNPSC – Centre de Formation du SNPSC

La première formation du CF-SNPSC a eu lieu les 8,9 et 10 juin 2009 au CREPS de Vallon Pont d'Arc. Le thème de cette formation qui est divisée en trois sessions est : LE CABLE, utilisations, installation, technologie, contrôle et expertise des équipements. Cette première session de formation n'a pas réuni beaucoup de monde. Beaucoup de syndiqués ont manifesté de l'intérêt pour ce thème de formation continue en nous demandant un complément d'information et le dossier d'inscription. Mais au final, il y a eu uniquement 4 stagiaires car les dates ne convenaient pas à tout le monde. Nous avons à tout prix voulu maintenir cette session de formation à ces dates pour créer l'événement et ouvrir des perspectives d'avenir. Cette formation est loin d'avoir atteint les objectifs qu'elle s'était fixée en termes d'effectifs et de contenu de formation.

Mais elle nous à permis d'être reconnus en tant qu'organisme de formation professionnelle continue. Par exemple, l'AGEFICE reconnaît désormais notre activité de formation pro et a déjà remboursé aux stagiaires qui l'ont demandé, les frais pédagogiques de cette session de formation.

La deuxième session de formation de ce cycle est prévue pour le début de l'année 2010. Cette session reprendra (pour ceux qui n'ont pas pu participer à la première session de formation) les point essentiels de la première session et abordera ensuite LA TECHNOLOGIE CABLE (Technologie, matériels et techniques d'installation) Les dates exactes vous seront communiquées ultérieurement par courrier et confirmées lors de l'AG 2009 du SNPSC.

La troisième et dernière session qui abordera les domaines du CONTROLE et de l'EXPERTISE, devrait avoir lieu avant la saison d'été 2010.

L'Assemblée Générale du Centre de Formation du Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon aura lieu le dimanche 13 décembre 2009, à la suite et sur le même site que l'AG du SNPSC.

NOUS AVONS PERDU UN BON COPAIN (Quelques pensées en sa mémoire de la part son ami Eric CHARRON et de tous les membres du SNPSC)

Une petite pensée pour Dominique BENARD qui nous a quitté trop tôt.

Dominique

« Le plus drôle, c'était quand il gardait son sérieux, les gens ne savaient plus s'il fallait rire ou pas. Ils comprenaient bien qu'il y avait quelque chose d'anormal dans la phrase, mais ils ne savaient plus quoi. Parfois, ils éclataient de rire plusieurs minutes après ». Cette réflexion là, venait de Denise sa femme, au retour d'une randonnée dans le vallon de Combeau. Tous les gens qui ont un jour rencontré Dominique Bénard sont restés pantois devant son incroyable capacité à enchaîner calembours et contrepèteries. Quelques minutes auparavant, au bord du vide, face au mont aiguille, Denise avait abandonné au calcaire, les cendres de Dominique. Ce calcaire qu'en passionné de géologie, et de spéléologie, il avait arpenté, prélevé et ausculté au microscope pour préciser les conditions de dépôts des débuts de l'Urgonien. Vaste plongeon dans le passé de notre planète pour Domi, qui seulement armé de ses brevets d'état d'Accompagnateur en Montagne et de Spéléologie et d'un CAP de pâtissier, se retrouvera au bout ce long travail, docteur en géologie ! Superbe leçon Monsieur Bénard, de ténacité et de persévérance. Souvent tourné vers les autres, Dominique a aussi été adjoint au maire de sa petite commune (mais grande par la superficie) de Treschenu et vice président du Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon. Passionné du passé, il n'en avait pas moins les pieds dans le présent. A la tête du SNPSC, nous avons mené ensemble le combat pour la création de notre brevet d'état.

Toutes mes pensées vont maintenant vers Denise qui fait preuve d'un courage admirable. Alors, si vous passez par le grand sud du Vercors, ou vers le haut Diois, arrêtez-vous au gîte de Bénevisse, même sans Dominique, la maison est toujours aussi accueillante.

SNPSC - Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon

Mairie – Place de l'Hôtel de Ville 26420 LA CHAPELLE EN VERCORS

Permanence – Téléphone/Fax : 04 75 05 50 69 (le mardi de 14 à 16h et le jeudi de 17 à 19 h)

Courriel : snpsc@free.fr